

Renforcer l'inclusion de toutes les personnes en situation de handicap

Regards de l'Initiative jeunes de la CNC DH

Une Déclaration de la CNC DH, 20 ans après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

*Assemblée plénière du 18 mars 2025
(Adoption à l'unanimité moins deux abstentions)*

La première Déclaration de la CNC DH portant la réflexion des jeunes de 16 à 24 ans participant à l'Initiative jeunes.

Les 24 et 25 mai 2024, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNC DH) a lancé sa première « Initiative jeunes », un dispositif visant à favoriser la participation des jeunes aux travaux de la commission et plus généralement aux questions relatives aux droits humains en France. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) qui prévoit la participation des jeunes en reconnaissant leur droit de s'exprimer, d'être pris en compte et de participer aux processus de décision et de mise en œuvre des politiques publiques. Si la définition de la jeunesse peut varier et englobant des personnes ayant jusqu'à 35 ans¹, permettre la participation des « jeunes » revient à questionner une approche selon laquelle l'âge définit sa capacité à apporter du changement dans la société. Cette vision interroge la notion d'expérience qui ne renvoie plus seulement à une expérience acquise à travers le temps ou à travers des études mais renvoie aussi à l'expérience humaine, telle que définie par l'approche fondée par les droits de l'Homme. Elle questionne aussi le regard qu'une société peut porter sur des personnes plus jeunes et les formes d'infantisme² qui peuvent l'accompagner. Cette participation permet aussi d'ouvrir de nouvelles perspectives en accordant une place à la perception de personnes dont l'éducation, les références et les habitudes de vie diffèrent.

En tant qu'Institution nationale indépendante en charge de la protection et de la promotion des droits de l'Homme, la CNC DH a souhaité s'inscrire dans une démarche expérimentale favorisant la participation de jeunes ayant entre 16 et 24 ans. Dans un premier temps, de juin à novembre 2024, les membres de l'Initiative Jeune répartis en quatre groupes de travail se sont concentrés sur la thématique du handicap. La présente déclaration se fonde sur leurs travaux, que la commission a souhaité mettre en avant.

1. Alors que les membres de l'Initiative jeunes ont grandi dans un environnement marqué par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, cette déclaration revient sur les grandes recommandations de l'Initiative jeunes en matière de handicap. Ces recommandations sont issues de quatre productions de l'Initiative jeunes portant sur les thématiques suivantes : la sensibilisation aux handicaps invisibles ; la reconnaissance de l'illettrisme en tant que handicap invisible ; les grands événements sportifs et le handicap et enfin les questions de genre et le handicap à l'école³.

2. De manière générale, l'Initiative jeunes fait le constat que le handicap reste insuffisamment connu et compris. La définition même du handicap ne semble pas toujours entendue au sens donné par la Convention internationale du handicap qui suppose une adaptation de la société aux besoins des personnes. Ce manque d'adaptation s'accompagne d'une méconnaissance généralisée du handicap et d'un manque de prise en compte encore plus grand de la question du handicap invisible.

3. La participation des personnes handicapées semble elle aussi insuffisante alors même qu'elle représente une condition sine qua non pour

permettre l'accès aux droits et l'accessibilité.

4. De plus, dans les médias, les personnes handicapées restent insuffisamment représentées et ce, malgré les efforts mis en place durant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

5. Enfin, en adoptant une approche intersectionnelle, l'Initiative jeunes note que les filles et les femmes⁴ subissent une situation de double discrimination⁵.

6. Partant de ces constats, et après 6 mois de travail, l'Initiative jeunes recommande :

- aux pouvoirs publics de renforcer la sensibilisation sur le handicap invisible. À cette fin, l'Initiative propose un projet d'atelier collaboratif qui élargit le nombre de personnes concernées et sensibilisées sur les situations de handicap en phase de test et accessible en ligne⁶ ;
- au ministère de l'Éducation nationale de documenter la question des filles en situation de handicap invisible à l'école. En complément, l'Initiative jeunes recommande de prévoir une sensibilisation du personnel enseignant sur la question du handicap et du genre à l'école ;
- à l'ensemble des acteurs médiatiques de réfléchir à un nouveau standard de médiatisation permettant de toucher plus largement les personnes en situation de handicap et plus globalement les différentes populations ;
- aux pouvoirs publics de prévoir une reconnaissance de l'illettrisme comme un handicap social afin d'ouvrir l'accès à certaines aides. Cette reconnaissance permettrait un meilleur accompagnement des personnes en situation d'illettrisme notamment dans la mise en place de solutions pour leur permettre de réapprendre de façon efficace la lecture, l'écriture et le calcul.
- Plus spécifiquement, sur les questions relatives aux grands événements sportifs et à leurs normes, l'Initiative jeunes recommande :
 - aux pouvoirs publics d'intégrer les personnes en situation de handicap dans tous les processus de décision concernant les infrastructures sportives et les transports et ce dès le début de ces processus en mobilisant notamment des groupes d'usagers ;
 - aux autorités de gestion des grands événements sportifs et parasportifs d'intensifier la formation de tous les acteurs salariés et bénévoles impliqués pour que le handicap sous toutes ses formes soit mieux appréhendé et pour que les dispositifs mis en place à destination des personnes concernées soient mieux connus.

- que des campagnes de sensibilisation à destination de la société civile et des institutions préviennent toute forme de violence physique et psychologique que subissent certaines personnes handicapées du fait de leur vulnérabilité.

Notes de fin

1. Selon l'ONU la jeunesse renvoie aux 15 à 24 ans alors que selon la Charte africaine de la jeunesse, cette notion renvoie à des personnes âgées de 15 à 35 ans. En fonction des définitions, la jeunesse peut aussi inclure les enfants.
2. L'infantisme, concept développé en particulier par la psychanalyste Elisabeth Young-Bruehl sous le terme de *childism*, désigne la discrimination systémique et collective envers les enfants. Ce concept invite également à considérer les enfants comme des sujets de droit, en s'opposant à la vision qui les réduit à des êtres inférieurs aux adultes.
3. Pour voir la version intégrale des travaux de l'Initiative jeunes sur le handicap voir : <https://www.cncdh.fr/education-droits-humains/linitiative-jeunes>
4. Le terme « situation de handicap » a été choisi pour mettre en avant le fait que c'est l'organisation de la société qui place la personne dans cette situation.
5. À ce sujet voir notamment CNCDDH, Déclaration de la CNCDDH à l'occasion des 20 ans de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, 13 février 2025
6. Le jeu est désormais disponible en ligne, sur le site de la CNCDDH : <https://www.cncdh.fr/sites/default/files/2025-02/jeu%20Ah%20Bon%2C%20On%20dirait%20pas%20%21%20Dossier%20opr%C3%A9sentation.pdf>. Vous pouvez également joindre celles et ceux qui l'ont réalisé à l'adresse suivante : ahbonondiraitpas@gmail.com.

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) est l'Institution nationale française des droits de l'homme, accréditée auprès des Nations Unies. Institution collégiale, pluraliste et indépendante, la CNCDDH a trois missions : conseiller les pouvoirs publics en matière de droits humains et de droit international humanitaire, contrôler le respect par la France de ses engagements en la matière, et sensibiliser et éduquer aux droits humains.

www.cncdh.fr

